



AVANCEMENT 2021

UNITÉ SGP POLICE-FO vous informe

Exceptionnellement cette année, le CEA connaîtra 3 campagnes d'avancement au regard de la mise en place de la réforme des voies d'avancement.

➔ 1er TRIMESTRE 2021

Voies d'avancement prévues au décret N°2004-1439						
Brigadier	OPJ	QB	SUEP	SD	Choix	Retraitable
Chef	UV	SUEP	Choix	Retraitable		
Major	RAEP	SUEP	Choix	Retraitable		

Avancements dont les conditions statutaires sont prévues (jusqu'à présent) par le décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié pour une promotion rétroactive au 1er janvier 2021

➔ 2ème TRIMESTRE 2021

Voies d'avancement prévues au futur décret N°2021-XXXX	
Brigadier	<p>ASA 25 (détenir au moins 25 années d'ancienneté depuis la titularisation)</p> <p>Investigation (être habilité OPJ + accepter d'exercer la qualification sur un poste cartographié "investigation")</p>

Avancements dont les conditions statutaires seront prévues par le futur décret 2021-XXXX pour une promotion rétroactive au 1er avril 2021

➔ 2ème SEMESTRE 2021

Les avancements Brigadier, Brigadier-Chef et Major de police 2022 pour une promotion au 1er janvier 2022 pour tous !



Notre priorité : Vous informer !

UNITÉ SGP POLICE FSMI FO **MAJORITAIRE** **100%** **Gradés, Gardiens, Policiers Adjoints, PATS**

www.unitesgppolice.com

06-01-2021